



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Drôme
Direction des sécurités
Bureau de la sécurité routière
Cellule taxi-vtc
pref-securite-routiere-taxi-vtc@drome.gouv.fr

**DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE CARTE PROFESSIONNELLE DE
CONDUCTEUR DE VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR**
Articles R 3120-6, R.3120-7 et R.3121-17 du code des transports

Liste des pièces à fournir

1 – Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité pour les nationaux ou ressortissants des pays membres de l'Union Européenne. Vous reportez à l'article **R 3120-8-1 du code des transports**.

Photocopie recto-verso **du titre de séjour en cours de validité comportant l'autorisation de travail** en France pour les étrangers ressortissants d'un Etat non membre de l'Union Européenne.

2 – Photocopie recto-verso du permis de conduire de catégorie B en cours de validité dont le **décal probatoire**, applicable prévu à l'article L 223-1 du code de la route, est **expiré**.

3 – Photocopie du certificat préfectoral d'aptitude à la conduite professionnelle portant la mention d'aptitude physique à la conduite d'un taxi. Il vous sera délivré au vu du certificat médical établi par l'un des médecins agréés par la Préfecture de la Drôme (voir liste des médecins agréés).

4 – Justificatif du domicile de moins de 3 mois au nom du demandeur.

5 – Une photographie d'identité récente conforme à la norme ISO.

6 – Attestation de formation continue quinquennale des conducteurs de VTC conformément au décret n°2009-72 du 20 janvier 2009 et de l'arrêté du 3 mars 2009 (**attestation de suivi et feuille de présence**)

Depuis le 1er juillet 2021
L'ensemble de vos démarches doivent être effectuées par voie dématérialisée
en utilisant les liens prévus à cet effet sur cette page.
Les dossiers papiers ne sont plus traités

Pour information : Nul ne peut exercer la profession de conducteur VTC si une condamnation figure sur le bulletin n° 2 de son casier judiciaire

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr